

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
Arrondissement de BLOIS
Mairie de LES MONTILS

PROCES VERBAL
Séance du 09/05/2023

L'an 2023, le 9 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.

Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MOREAU Céline Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBault Annie, VILLEDIEU Catherine, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude, VITORIA Jean Raymond.

Excusé ayant donné procuration : Mme BONNEAU Isabelle à M. VITORIA Jean Raymond

Secrétaire de séance : M. RABIER Jean-Claude.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 18

Date de la convocation : 03/05/2023

Date d'affichage : 03/05/2023

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

2023_05_01 - Mise à jour des commissions communales

Monsieur le maire rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, "le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commission chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres".

Lorsque ces commissions sont permanentes, elles sont constituées dès le début du mandat. Chaque commission est composée d'un certain nombre de membres, exclusivement des conseillers municipaux, désignés par le conseil municipal.

Le maire est président de droit de ces commissions.

Lors du conseil de juin 2020 le conseil municipal a décidé de créer 09 commissions : il advient de mettre à jour les commissions :

le conseil municipal après avoir délibéré valide la mise à jour suivante :

Commission des Finances : Ouvert à tous les membres du conseil.

Commission voirie : 6 membres : C. METAIS, T. ARNOULT, V. COCHIN GUIGNEBERT, JP. LABOUTE, P LE MAT, C VILLEDIEU

Commission développement durable et cadre de vie : 6 membres : JC. RABIER, V. COCHIN GUIGNEBERT, JP. LABOUTE, F. MICELI, C. MORIN-MATTE, C VILLEDIEU

Commission information et communication : 6 membres : JC. RABIER, J. CARNIAUX, K. MOREAU, C. LECLERC, F. MICELI, B. VRILLON

Commission urbanisme : 6 membres : C. METAIS, P. LESCURE, A. DUCHALAIS, JP. LABOUTE, J. CARNIAUX, JC. RABIER

Commission bâtiment, vidéo protection et sécurité : 6 membres : J. CARNIAUX, T. ARNOULT, J. VITORIA, L. OURY, JP. LABOUTE, P LE MAT

Commission enfance jeunesse et scolaire : 6 membres : C. LECLERC, A. THIBault, F. MICELI, I. BONNEAU, JC. RABIER, JP. LABOUTE

Commission relation avec les associations et animation : 8 membres : B. VRILLON, P. LESCURE, C. MORIN-MATTE, C. LECLERC, A. THIBAUT, F. MICELI, P LE MAT, T. ARNOULT,

Commission vie sociale et personnes âgées : 6 membres : B. VRILLON, I. BONNEAU, L. OURY, J. VITORIA, C. MORIN-MATTE, A. THIBAUT,

2023_05_02 - Mise à jour des délégués de la commune au comité syndical de Syndicat Mixte des Pays des Châteaux

Monsieur le maire informe le conseil qu'il faut mettre à jour les membres représentants la commune au Syndicat Mixte des Pays des Châteaux. Il est proposé au conseil municipal la candidature de :

1 Titulaire : Annie THIBAUT
1 Suppléant : Catherine VILLEDIEU

Décision :

Annie THIBAUT est élue déléguée titulaire ; Catherine VILLEDIEU est élue déléguée suppléante au sein du conseil syndical Mixte du Pays des Châteaux.

2023_05_03 - Mise à jour Commission appel d'offres

L'article 22 du Code des Marchés publics prévoit sa composition :

La commission d'appel d'offres sera donc constituée :

- A titre délibératif : 3 membres titulaires et 3 membres suppléants
- A titre consultatif (article 23 du Code des Marchés Publics) : lorsqu'ils sont invités par le président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

3 Titulaires : JC. RABIER, C. METAIS, P. LESCURE
3 suppléants : J. VITORIA, J. CARNIAUX, V COCHIN-GUIGNEBERT

Décision :

JC. RABIER, C. METAIS, P. LESCURE sont élus membres titulaires ; J. VITORIA, J. CARNIAUX, V COCHIN-GUIGNEBERT sont élus membres suppléants au sein de la commission d'appel d'offres.

2023_05_04 - Prix du repas 13 juillet 2023

La responsable de la commission animation présente le programme des festivités prévues pour la fête nationale, qui se dérouleront le jeudi 13 juillet 2023, et demande au conseil de se prononcer sur le montant de la participation financière à réclamer aux personnes extérieures à la commune qui souhaiteront profiter du repas.

La gratuité est assurée pour les habitants de la commune.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide que la participation au repas de la fête du 13 juillet 2023 sera fixée à 13 € par personne extérieure à la commune.

023_05_05 - Mini séjours – LOCAL JEUNES été 2023

Le Maire informe le conseil que des mini séjours sont prévus pour le local jeunes. Il advient au conseil de fixer les montants des contributions à ces sorties.

4 jours / 3 nuits

- **Du lundi 10 au jeudi 13 juillet : séjour à Muides sur Loire (41)**

Hébergement : camping municipal

Sorties : Piscine de Saint Laurent des Eaux – Karting à Mer – Descente de la Loire en canoé

Activités / veillées : préparées par les animateurs

Déplacement sur place : vélo personnel

Tarifs : jeunes du CTG : 120€ + adhésion au Local – jeunes hors CTG : 240€ + adhésion au Local

• **Du lundi 17 juillet au jeudi 20 juillet : séjour à Tournon Saint Martin (36)**

Hébergement : camping municipal

Sorties : Rafting – Kayak – Nage en eaux vives

Activités / veillées : préparées par les animateurs

Déplacement : le mini bus du Local + un mini bus loué pour les 4 jours

Tarifs : jeunes du CTG : 120€ + adhésion au Local – jeunes hors CTG : 240€ + adhésion au Local

Ces mini séjours pourront être payés par Prélèvements, Chèques, Espèces, Chèques vacances, passeport temps libre.

Décision :

Le conseil municipal valide, à l'unanimité les tarifs et les moyens de paiement ci-dessus concernant les mini séjours été 2023.

2023_05_06 - Protocole de résiliation anticipée SAS LOCAPOSTE

La transformation du relais poste entraîne un protocole de résiliation anticipée du bail de location entre la mairie et la poste.

En effet la commune de les Montils et SAS LOCAPOSTE ont conclu un bail commercial ayant une échéance le 30 Mars 2025 concernant les locaux où se situe la Poste, la transformation de celle-ci en un relais postal implique le départ de SAS LOCAPOSTE des locaux loués. Ce protocole entérinera les conditions de résiliation dont l'indemnité de départ anticipée de 10 491€ TTC, le maire demande l'autorisation de signer ce protocole.

Décision :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer le protocole de résiliation anticipée avec SAS LOCAPOSTE.

2023_05_07 - Autorisation lancement appel d'offres Route des Etangs

Il est prévu pour l'année 2023 des travaux Route des Etangs. Le projet est présenté au conseil municipal.

Le maire demande l'accord du conseil municipal pour lancer la procédure d'appel d'offre auprès des entreprises.

Décision :

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Autorise le maire à lancer la procédure d'appel d'offre concernant le projet de travaux Route des Etangs.
- Autorise le maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

2023_05_08 - Travaux climatisation école

L'augmentation des températures et la nécessité de conserver une zone fraîche dans l'école primaire et pour le centre de loisirs demande l'installation d'un dispositif de climatisation dans l'école. Celui-ci concerne notamment les deux salles d'ALP et le dortoir.

Il est proposé au conseil municipal de faire réaliser les travaux par la société SEEM Climatisation pour un montant de 8 965.00€ HT.

Le maire demande l'accord du conseil municipal.

Décision :

Le conseil municipal valide, à l'unanimité :

- La mise en place d'un dispositif de climatisation dans l'école,
- Décide de retenir la société SEEM Climatisation pour la réalisation des travaux pour le montant de 8 965.00 € HT
- Autorise le maire à signer les pièces relatives à ce dossier

2023_05_09 - Travaux chauffage cantine

La vente de l'ancienne école entraîne la nécessité de séparer les chauffages de la cantine et de l'école jusqu'à communs.

Afin d'améliorer la qualité du chauffage et de respecter les normes environnementales, il est proposé de remplacer le chauffage au gaz par un chauffage pompe à chaleur air -eau.

La Mairie a deux devis :

SEEM Climatisation : 16 921.00€ HT avec option chauffe-eau

Claude Maintenance Dépannage : 18 475.47€ HT

Décision :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la société SEEM climatisation pour un montant de 16 921.00€ HT pour réaliser les travaux concernant le chauffage de la cantine et autorise le maire à signer les pièces relatives à ce dossier

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 heures et 15 minutes.

Le Maire
A.DUCHALAIS

Secrétaire de séance
JC RABIER

